



**Conseil scolaire francophone
de la Colombie-Britannique**

DEMANDE POUR DEUXIÈME ARRÊT SUR TRAJET D'AUTOBUS EXISTANT

SVP. Veuillez remettre votre demande au secrétariat de l'école

MERCI DE REMPLIR CE FORMULAIRE EN LETTRES MOULÉES.

Nom du parent/Tuteur : _____

Nom de l'élève : _____ Niveau de l'élève : _____

École fréquentée: _____ Point d'arrêt principal : _____

Adresse du domicile : _____

Ville: _____ Code postal : _____

Adresse courriel : _____

(Confirmation des points d'arrêts et de l'horaire sera envoyée par courriel)

Téléphone principal : _____ Téléphone secondaire : _____

Date de la demande : _____

POINT D'INTÉRÊT SUPPLÉMENTAIRE DEMANDÉ : _____

Matin seulement

Après-midi seulement

Matin et après-midi

RAISON DE LA DEMANDE: _____

- *J'aimerais que mon enfant puisse monter ou descendre de l'autobus scolaire à l'arrêt secondaire indiqué ci-dessus.*
- *Je reconnais qu'accepter ce service ne crée pas pour le CSF d'obligation de nous l'offrir.*

Signature du parent/tuteur : _____ **Date :** _____

CONDITIONS DU SERVICE

1. Un point d'arrêt secondaire n'est considéré que pour l'élève qui est déjà un usager du transport scolaire
2. Le parent est responsable de la sécurité de son enfant avant sa montée dans l'autobus le matin et après sa descente de l'autobus à son retour l'après-midi.
3. Le point d'arrêt secondaire doit se situer à l'extérieur des limites de marche établies pour l'école fréquentée.
4. L'élève est sous l'autorité de l'école et du conducteur d'autobus durant son trajet et doit obéir aux règlements.
5. La distance et l'itinéraire du trajet ne seront pas modifiés dans le but de fournir un arrêt secondaire.
6. Le service à cet arrêt peut prendre fin en tout temps, si des modifications apportées au trajet font en sorte que l'autobus ne passe plus à cet endroit ou s'il n'y a plus de place dans l'autobus.
7. L'élève doit être à son point de ramassage 5 minutes avant l'arrivée de l'autobus.
8. Aucun autre autobus ou mode de transport ne sera mis à la disposition de l'élève si ce dernier manque l'autobus.
9. Cette demande doit être approuvée par le CSF avant que l'élève puisse être autorisé à monter à bord.
10. L'approbation n'est valable que pour l'année scolaire en cours.

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (SD No.93)

100-13511 Commerce Parkway Richmond (C.-B.) V6V 2J8

Tél. 604-214-2600 Sans frais 1-888-715-2200. Téléc. 604-214-9881

info@csf.bc.ca www.csf.bc.ca